La Revue Canadienne.

4eme. ANNEE. MONTREAL, MARDI, 8 AOUT, 1848. No. 325.

Feuilleton de la Revue Canadienne.

CONTEMPORAINS ILLUSTRES.

M. COBDEN.

Le nom qui doit être associé au succès de ces mesures, ce n'est ni le nom du noble lord chef de ce parti (lord John Russell), ni le mien (applaudissements) ; le nom qui doit être et qui sera associé au succès de ces mesures, c'est le nom d'un homme qui, mû, je le crois par des motifs purs et désintéressés, a su, avec une énergie infatigable, en faisant appel à la raison, prouver leur nécessité avec une éloquence d'autant plus admirable qu'elle était moins entachée d'affectation et d'ornement ; le nom qui mérite d'être associé au succès de ces mesurès, c'est le nom de Richard Cobden. (Applaudissements bruyans et prolongés.)

(*Discours de sir Robert Peel à la Chambre des Communes.*—26 juin 1846.

(*Suite.*)

Bien que moins élégante, moins poétique, l'éloquence de M. Bright exerçait sur les ligueurs une influence plus grande encore, et excitait chez les protectionnistes des répulsions plus vives que celles de M. Fox. C'est ce jeune quaker, l'inséparable compagnon de M. Cobden, celui qu'on a nommé l'Ajax de cet autre Achille, qui se chargeait particulièrement de l'*excitation*, soulevant tour à tour dans les cœurs la pitié, le dédain, l'indignation, la colère ; rappelant tous les souvenirs d'oppression et de rapine aristocratiques, apostrophant tour à tour les Richemond, les Buckingham, les Knatchbull, repétant et commentant à l'auditoire les odieux propos attribués à tel ou tel chef du parti protectionniste ; enfin, tenant toujours la menace révolutionnaire suspendue comme une epée de Damoclès sur la tête de l'ennemi.

" Il y a deux siècles, le peuple d'Angleterre était engagé dans un terrible combat contre la couronne. Un roi despotique et perfide s'arrogeait le droit de lever des taxes sans le consentement du parlement et du peuple. Cette prétention fut repoussée. Cette île si belle devint un champ de bataille, le royaume fut bouleversé, le vieux trône fut brisé ; eh bien, si nos pères, il y a deux siècles, surent résister à l'oppression, s'ils refusèrent d'être les serfs d'un roi, est-ce à nous, leurs fils, à devenir les esclaves d'une aristocratie telle que la nôtre ? (Explosion de cris, non ! non !) Après avoir abattu le lion, ironsnous rendre hommage au loup, ou bien saurons-nous, par une manifestation virile et unanime de l'opinion publique, mettre fin une fois pour toutes à de monstrueuses injustices ?

Quant à M. Cobden, dont je m'occupe plus particulièrement ici, les mêmes qualités qui l'ont porté en quelque sorte à son insu, et sans qu'il y mit du sien, à la tête du mouvement ; ces mêmes qualités de l'homme d'action, étranger à toute préoccupation personnelle incarné et tout entier dans une cause, ont fait sa prépondérance comme orateur, spécialement comme cathéchiste des doctrines de la ligue. Son éloquence, d'autant plus admirable, comme l'a dit sir Robert Peel, qu'elle est moins ornée, est le triompne du naturel et de la simplicité. Il ne pèroce jamais, il cause : sa causerie prend tous les tons, elle va du familier au pathétique sans cesser d'être de la causerie ; et ce qui domine à travers toutes les évolutions de cette parole si souple, si variée, si claire, c'est une logique profonde, obstinée, inflexible. Chaque jour et à chaque instant il prend un nouveau sentier, mais chaque sentier le conduit au même but : l'abolition *des lois céréales* et l'etablissement de la liberté du commerce. Depuis le premier mot qui sort de sa bouche jusqu'au dernier, on sent l'homme qui ne cesse pas un instant d'être en communication avec son public, qui donne et reçoit sans cesse des impressions, l'homme, en un mot, qui improvise veritablement. Toutes les idées lui sont bonnes pour entrer en matière, et les formes qu'il affectionne sont les plus simples. Ainsi, il commencera un discours en ces termes : Eh bien ! habitants de Londres, qu'y a-t-il de nouveau parmi vous ? Vous avez su quelque chose de ce que nous avons fait dans le Nord ; que se passe-t-il par ici ? Au milieu de son argumentation il laissera échapper quelque saillie propre à reposer et à ramener l'attention de l'auditoire. Ainsi, un banc tombe tout à coup et produit quelque confusion : " Ne vous effrayez pas, dit l'orateur, c'est le présage et le symbole de la chute des monopoleurs." Un autre jour, après avoir parlé des droits sur le café, abordant la question du tarif du sucre colonial et du sucre étranger devant un auditoire où figurent un grand nombre de dames, il emploie cette transition : " Vient ensuite le sucre, Mesdames, vous ne pouvez faire le café sans sucre, et toute la douceur de vos sourires ne parviendrait pas à le sucrer."

Son tempérament ardent, mais d'une ardeur latente, d'autant plus énergique en fait qu'elle est plus concentrée en parole, l'entraîne rarement aux explosions d'attentrissement ou de colère. L'arme qu'il préfère, c'est l'ironie, tantôt simplement joviale de cette bonne grosse jovialité anglaise, tantôt aiguisée d'une pointe d'amertume à l'anglaise, aussi qui la rend plus terrible que l'indignation. A-t-il à peindre le monopole, il le décrit ainsi :

" Le monopole ! oh ! c'est un personnage mystérieux qui s'asseoit avec votre famille autour de la table à thé, et quand vous mettez un morceau de sucre dans votre tasse, il en prend vivement un autre dans le sucrier. Puis lorsque vos femmes et vos enfants réclament ce morceau de sucre qu'ils ont bien gagné, le mystérieux filou, le monopole, leur dit : " C'est pour votre protection."

Si l'on venait vous raconter, dit ailleurs Cobden, qu'il existe une île dans l'océan Pacifique, dont les habitants sont devenus les esclaves d'une caste qui s'empara du sol il y a quelques sept siècles ; si l'on vous disait que cette caste fait des lois pour empêcher le peuple de manger autre chose que ce qu'il plaît au conquérant de lui vendre ; si l'on ajoutait que ce peuple est devenu si nombreux que le territoire ne suffit plus à sa subsistance, et qu'il est réduit à se nourrir de racines ; enfin, si l'on vous apprenait que ce peuple est doué d'une grande habileté, qu'il a inventé les machines les plus ingénieuses, et que néanmoins ses maîtres l'ont dépouillé du droit d'échanger les produits de son travail contre des aliments ; si ces détails vous étaient rapportés par quelque voyageur philanthrope, par quelque missionnaire récemment arrivé des mers du Sud... que diriez-vous, habitants de Londres !.."

Quelques personnes proposent l'émigration des classes pauvres aux frais du gouvernement Cobden, après avoir longuement prouvé qu'il ne s'agit pas de porter les classes pauvres vers les aliments, mais de laisser les aliments venir aux pauvres, termine ainsi :

" La question a encore des aspects moraux qu'il est de votre devoir d'examiner. L'homme est de tous les êtres créés le plus difficile à déplacer du lieu de sa naissance ; l'arracher à son pays est une tâche plus lourde que celle de déraciner un chêne. Oh ! les signataires de la pétition se sont-ils jamais trouvés au *dock* de Sainte-Catherine au moment où un des navires de l'émigration s'apprêtait à entreprendre son funèbre voyage ? Ont-ils vu les pauvres émigrants s'asseoir pour la dernière fois sur les dalles du quai, comme pour s'attacher jusqu'au moment suprême à cette terre où ils ont reçu le jour ! Avez vous considéré leurs traits, les avez-vous vus prendre congé de leurs amis ? Si vous l'aviez vu, vous ne parleriez pas légèrement d'un système d'émigration forcée. Pour moi, j'ai été bien des fois témoin de ces scènes déchirantes. J'ai vu des femmes vénérables disant à leurs enfants un éternel adieu ! J'ai vu la mère et l'aïeule se disputer la dernière étreinte de leur fils. J'ai vu ces navires de l'émigration abandonner la Mersey pour les Etats-Unis ; j'ai vu les yeux de tous les proscrits se tourner vers le rivage aimé et perdu pour toujours, et le dernier objet qui frappait leurs avides regards lorsque leur terre natale s'enfonçait pour jamais dans les ténèbres, c'étaient ces vastes greniers, ces orgueilleux entrepôts, où, sous la garde—j'allais dire de notre reine—mais non—sous la garde de l'aristocratie, étaient entassées comme des montagnes des substances alimentaires venues d'Amérique, seuls objets que ces tristes exilés allaient chercher au-delà des mers.

C'est avec cette éloquence si variée, mais toujours empreinte de simplicité et de naturel même dans ses plus grands élans, que M. Cobden trouvait le secret de plaire, d'émouvoir, d'instruire, de convaincre, et de faire chaque jour passer dans l'âme de quelques milliers d'auditeurs non-seulement des impressions, mais des résolutions, car Cobden est avant tout un homme d'action. " Vous ne devez pas venir ici, s'écriait-il souvent, comme à un lieu de diversion : l'objet que nous avons en vue réclame des efforts personnels, énergiques et persévérants. Parler sert peu, et j'aurais honte de paraître devant vous, si la parole n'était le moindre des instruments que j'ai mis au service de notre cause."

Cependant jusqu'en 1843 la ligue avait grandi sans effrayer beaucoup l'aristoratie anglaise, qui affectait de ne voir dans ce mouvement qu'un spectacle, une parade dont elle faisait l'objet de ses sarcasmes. C'est alors que M. Cobden, après quatre ans passés à préparer ses forces et a travailler l'opinion, entreprit de porter la guerre sur le terrain électoral, et de donner à la ligue une attitude politique assez sérieuse pour forcer l'aristocratie à une prompte capitulation.

Laissons M. Cobden exposer lui-même dans son langage familier comment il découvrit cette tactique nouvelle, de tout entière à son génie inventif.

Les monopoleurs, dit-il, ont des yeux de lynx pour découvrir les moyens d'atteindre leur but. Ils dénichèrent dans le bill de réforme la clause Chandos, et la mirent immédiatement en œuvre. Sous prétexte de faire inscrire leurs fermiers sur les listes électorales, ils y ont fait porter les fils, les neveux, les oncles, les frères de leurs fermiers jusqu'à la troisième génération, jurant au besoin qu'ils étaient associés à la ferme quoiqu'ils n'y fussent pas plus associés que vous. C'est ainsi qu'ils ont gagné les comtés. Mais il y a une autre clause dans le bill de réforme, que nous, hommes de travail et d'industrie, nous n'avions pas su découvrir, c'est celle qui confère le droit électoral au propriétaire d'un *free-hold* (bien libre) de 40 schillings de revenus ; j'élèverai cette clause contre la clause Chandos, et nous les battrons dans les comtés mêmes."

Ceci exige un mot d'explication. On a vu dans la notice consacrée à lord John Russell comment le bill de réforme, qui avait paru d'abord si funeste au parti tory, renfermait cependant quelques dispositions dont ce parti a su se servir avec assez d'habileté pour rétablir au bout de quelques années sa prépondérance. Parmi ces dispositions était celle qui accorde le droit électoral aux fermiers même sans baux (*tenants at will*), pourvu qu'ils paient une ferme de cinquante livres. Cette clause livrait aux grands propriétaires les votes de tous les districts agricoles ; mais, à côté de celle-ci, s'en trouvait une autre que les tories avaient laissé subsister d'abord par respect pour la tradition, et ensuite dans la pensée qu'eux seuls pourraient en tirer parti. C'est une antique loi qui date de six siècles, et qui, à l'époque où l'Angleterre comptait un grand nombre de petits propriétaires cultivateurs, *yeomen*, accordait le droit électoral à tout *yeoman* possédant un bien libre de 40 schellings de revenu, somme autrefois considérable et qui représente aujourd'hui à peu près 48 francs. Il s'agissait pour M. Cobden de créer, sous l'influence de la ligue, une masse de ces petits propriétaires électeurs, afin de disputer par eux l'élection aux grands propriétaires, même dans les comtés.

Le système de M. Cobden une fois adopté, la ligue se mit à l'œuvre avec l'ardeur que lui transmettaient ses chefs, et les grands moyens dont elle disposait. L'Angleterre fut divisée en treize districts électoraux ; des agents furent assignés à chaque district, pour surveiller la formation des listes, pousser les ligueurs à se faire inscrire, moyennant l'achat d'un *cottage*, et en même temps poursuivre devant les tribunaux la radiation de tout électeur protectionniste indûment inscrit.— Le journal *la Ligue*, répandu à 20,000 exemplaires, parut chaque matin, portant en gros caractères, en tête de ses colonnes, le cri de guerre : *Qualify ! qualify !* (Prenez qualité, inscrivez-vous !) et les orateurs parcoururent le pays, développant partout ce nouveau thème : Faites-vous électeurs moyennant l'achat d'un cottage de 40 schellings de revenu ; c'est l'affaire de 50 à 60 livres sterling. Ouvriers, placez là vos économies, c'est un bon placement ; vous serez propriétaires et électeurs ; et vous, pères de famille, voulez-vous être utiles à vos fils ? Quand ils auront atteint leur majorité, achetez-leur un *free-hold* ; vous les accoutumerez ainsi du même coup à gérer une propriété et à exercer leurs droits de citoyen. Si les frais vous gênent, adressez-vous à la ligue, elle les fera pour vous.

Trois mois s'étaient à peine écoulés, et déjà la ligue avait par ce moyen créé cinq mille électeurs dévoués. Au bout de la première année, poursuivant avec une ardeur toujours croissante sa double tâche, qui consistait à provoquer d'un côté des inscriptions nouvelles, et de l'autre la radiation des faux électeurs inscrits sous l'influence de l'aristocratie, elle était parvenue à déplacer la majorité dans trente-deux bourgs ; elle avait envahi les comtés, ces châteaux-forts du parti protectionniste ; elle avait la majorité dans neuf d'entr'eux, et déjà dans un grand nombre d'élections elle avait opposé avec succès ses candidats aux protectionnistes. A l'aspect de ce mouvement politique qui la menaçait d'une déchéance complète, l'aristocratie prit enfin l'alarme ; les *ducs* et les *squires* réunis se répandirent en injures et en anathèmes ; ils essayèrent de former une contre-ligue, de soulever la population agricole ; mais cette population, depuis longtemps découragée par la misère, se laissait elle-même séduire par les arguments et les promesses de la ligue ; l'infatigable Cobden allait recruter des liqueurs et tenir des meetings souvent orageux, au centre même du territoire ennemi, dans les comtés les plus dévoués aux intérêts aristocratiques. Bientôt la disette qui éclata, à la fin de 1845, par suite de la maladie des pommes de terre, vint donner une nouvelle force aux arguments de la ligue et imprimer une nouvelle énergie à ses démonstrations. Elle demanda à ses adhérents 6 millions pour continuer la guerre ; ils furent accordés instantanément. L'année d'avant elle avait demandé et obtenu 2,500,000 fr. Ce grand corps apparaissait enfin à tous les yeux sous la forme d'un pouvoir redoutable, avec lequel il fallait nécessairement compter. Et désormais, sûr de la victoire, M. Cobden pesait l'*ultimatum* de la ligue en ces termes :

Voilà un an et demi que je travaille la question électorale, et je suis convaincu que ce mouvement électoral est un levier à l'aide duquel nous pouvons transférer entièrement et pour toujours (*utterly and forever*) le pouvoir des mains de l'aristocratie foncière et monopoliste aux mains des classes moyennes et industrielle de l'Angleterre..... Je pense que tous les arguments sont maintenant épuisés ; je pense que tout appel à la raison et à la conscience dans la Chambre des Communes est désormais devenu inutile. Nos adversairss ne céderont qu'à une seule influence, celle de la peur. C'est sans doute là une passion bien vile pour gouverner une corporation d'hommes ; mais enfin je pense que ni la Chambre des Communes ni la Chambre des Lords ne sauraient obéir à aucun autre sentiment. Ils s'inquiètent peu de vos arguments, et ils font peu de cas de votre logique ; mais montrez leur que vous avez le pouvoir de les transformer de majorité en minorité, et vous les ébranlerez.

A continuer.

PROJET DE CONSTITUTIONS.

Une des plus graves questions qui se soient élevées dans les bureaux de l'Assemblée sur le projet de constitution, est de savoir s'il y aura une ou deux chambres.

Les défenseurs du système des deux chambres se sont appuyés, surtout sur l'exemple des Etats-Unis qui ont commencé par former une assemblée unique, et n'ont pas tardé à reconnaître la nécessité d'une seconde chambre. En France, a-t-on dit, une assemblée unique finirait toujours par être tyrannique ou esclave, comme on l'a vu au temps de notre première révolution.

Parmi les orateurs qui ont parlé avec quelques développements en faveur de ce système, on cite MM. Hugo, Isambert, Jules de Lasteyrie, Raimbault, Demésanges Pigeon, Oscar Lafayette Abraham Dubois et Etienne.

Les partisans d'une assemblée unique ont cherché à repousser l'exemple tiré des Etats-Unis, parce que ces Etats forment une république fédérative. Le principe de la république française, ont-ils dit, étant l'unité, les deux chambres seraient constamment en conflit et pourraient offrir à un usurpateur le double moyen d'opprimer l'une par l'autre. C'est dans ce sens qu'ont parlé MM. Marrast, Crémieux, Baraud-Laribière, Havin, Donatien Marquis, Regnard, Gaudin, Barthe, G. Sarrut, Fleury, Conti, Grevy, Brunet et autres.

M. Thiers a parlé en faveur des deux chambres. M. de Cormenin, qui, contrairement à l'opinion du général Lafayette et d'Armand Carrel, ses amis politiques, avait déjà en 1830 soutenu le système d'une seule chambre, a défendu avec force l'article du projet de Constitution, tendant à déléguer le pouvoir législatif à une assemblée unique et permanente. C'est du reste, M. de Cormenin qui a proposé et rédigé les termes de cet article.

M. de Tocqueville, membre de la commission de constitution, est un de ceux qui ont voté en faveur de deux chambres. On sait que ce système n'a réuni au sein de la commission que quatre voix ; il a été rejeté par quatorze voix, si l'on y comprend celle de M. l'abbé de Lamennais, partisan d'une assemblée unique.

Voici quelques-unes des paroles prononcées par M. Thiers contre le principe d'une chambre unique :

"Je ne suis pas, a dit l'orateur, vous le savez, un républicain de la veille. Je n'ai pas le droit de prétendre à tant de hauteur d'origine. Je suis tout simplement un républicain du lendemain. Lorsque, sous le dernier régime, je combattais le gouvernement, ce n'était pas pour le renverser, c'était pour le sauver en l'améliorant. Il est tombé : la république est aujourd'hui le gouvernement légal de la France, et j'en souhaite l'établissement solide et durable. Je ne souhaite pas de nouvelle révolution ; je désire qu'il y ait enfin en France, après un demi-siècle d'essais malheureux un gouvernement qui réussisse, et je m'attacherai loyalement à contribuer à ce résultat. Celui qui existe aujourd'hui réussira suivant la constitution que vous lui donnerez, et cette constitution réside presque tout entière dans l'importante question de deux assemblées. Pour moi, je vous conjure, vous surtout, républicains de la veille, de veiller à ce que vous allez faire ; car le sort de la nouvelle république est tout entier dans vos mains ; il va dépendre du vote que vous allez émettre en cette circonstance."

M. Thiers ne conteste pas que le système d'une seule assemblée soit le plus simple de tous ; mais il affirme en même temps que ce qu'il y a de plus simple en fait de gouvernemsnt, c'est le despotisme.

" Un gouvernement républicain avec une assemblée, dit-il, aura toute la dureté et la rudesse d'un gouvernement despotique. Tantôt, sous un président faible, vous aurez de tous les despotismes le plus redoutable, celui d'une assemblée unique ; tantôt, sous un président énergique, entouré de la faveur populaire, vous aurez le despotisme d'un favori de la multitude ; et si ni l'un ni l'autre des deux pouvoirs n'est d'humeur à céder, vous aurez un duel à mort entre le président et l'assemblée unique, sans un corps intermédiaire pour neutraliser les chocs."

TABLEAU APPROXIMATIF DE LA POPULATION DU BAS-CANADA POUR L'ANNEE 1848.

Cette population était en 1825 de 423,680 âmes.
Do do 1831 de 511,919 "
Do do 1844 do 690,782 "

La population ayant augmenté depuis 1825 à 1831 de 88,239 habitants, en suivant cette population elle doublerait dans l'espace de 28 à 29 ans.

Depuis 1831 à 1844, espace de 13 années, la population n'a augmenté que de 178,864 âmes, ce qui, d'après cette nouvelle proportion, ne doublerait la population que dans l'espace de 37 à 38 ans. L'invasion des épidémies de 1832 et 1834, les troubles de 1837 et 1838 accompagnés de l'émigration au dehors, et de la diminution de celle venant de l'extérieur, peuvent expliquer ce ralentissement dans l'augmentation progressive de la population du pays.

Si l'accroissement de la population eût continué dans la proportion qui a eu lieu entre 1825 et 1831, le chiffre aurait été de 742,920 en 1844, tandis que le recensement fait à cette époque ne le porte qu'à 690,782, c'est-à-dire 52,150 au-dessous, la proportion continuant la même, la population serait aujourd'hui de 713,997.

D'un autre côté le chiffre de la population basé d'abord sur les recencements de 1825 à 1831, et continué jusqu'à ce jour sur l'augmentation de 1831 à 1844, ne donnera que 745,864.

Si les choses étaient maintenant à peu près ce qu'elles étaient avant le choléra et les troubles en calculant pour les quatre dernières années sur la base de l'accroissement de 1825 à 1831, on aurait une augmentation de 95,911, ou un total pour 1848 de 786,693 ; mais comme il est très propable que le recensement de 1825 se trouve au-dessous du chiffre réel, plus peut-être qu'aucun de ceux qui ont été faits depuis, le moyen d'approcher le plus près de la vérité serait de prendre un terme moyen pour les quatre dernières années, entre les recensements de 1820 à 1831 et de 1831 à 1844, ce qui donnera une augmentation de 75,522 âmes, ou une population pour l'année 1848 de 766,304.

Récapitulation.

1o { D'après le recensement de 1825 à 1831, et l'accroissement continué pour les quatre dernières années, sur la base de l'augmentation de 1831 à 1844 .....745.814.

2o { Suivant les recensements de 1825 à 1831 et l'accroissement continué pour les quatre dernières années sur la proportion de 1825 à 1831.....786,639.

3o { Suivant les recensements de 1825 à 1831 et continué pour les quatre dernières années, en prenant un terme moyen l'accroissement de 1825 à 1831 et celui de 1831 à 1844.....766,304

Le chiffre de la population une fois établi, il serait très facile de calculer l'accroissement de chaque comté en particulier, puisque cet accroissement de 75,522, basé sur la dernière supposition, est au total de la population, d'après le recensement de 1844, comme un est à 9 1–7, plus quelques fractions ; mais comme cet accroissement dans tous les comtés n'est pas le même, il est nécessaire d'établir une proportion approximative que l'on ne peut malheureusement baser que d'une manière empirique, d'après les connaissances plus ou moins exactes que l'on a pu se procurer sur la situation des différentes localités.

Sans entrer au long dans l'explication des causes qui ont rapidement augmenté la population dans quelques comtés, tandis que dans d'autres elle n'a fait qne de bien faibles progrès, je me bornerai à signaler les suivantes, comme étant au nombre des principales qui peuvent rendre compte de l'inégalité de l'accroissement dans les différentes localités du pays, et à classer en conséquence ces localités suivant la catégorie à laquelle elles me semblent devoir appartenir, c'est-à-savoir :

1er. Toutes ces localités nouvellement établies où se trouvent des terres fertiles, à des conditions avantageuses, et où les communications sont faciles, offrant par là de grands avantages à l'émigration venant du dehors, aussi bien qu'à celle qui laisse les parties du pays surchargées de population pour chercher au loin des terres à bon marché et propres à faire des établissements sur une échelle étendue. L'Ottawa et le Saguenay étant susceptibles, plus qu'une autre partie du pays, d'un accroissement très rapide, seront classés dans cette catégorie ; et en supposant que l'augmentation de la population dans les quatre dernières années se soit montée à 5-12 dans ces deux comtés, elle se doublerait dans cette proportion tous les 9 à 10 ans.

2ème. Tous ces comtés qui ne sont pas entièrement en culture et qui offrent encore des avantages considérables aux nouveaux colons, ayant en outre des centres particuliers où l'industrie et le commerce attirent la population. Ici l'augmentation est encore considérable, mais ne peut, sous aucun rapport, offrir les mêmes proportions, c'est pourquoi nous la fixerons à *un neuvième*, doublant par-là la population en 36 ans.

3ème. Ces comtés qui possèdent les mêmes avantages, sous quelques rapports que la classe précédente, mais à un moindre degré, et n'offrant qu'un nombre très limité de terres non desséchées ; nous y établirons l'augmentation à un douzième, ce qui tend à doubler la population tous les 48 ans.

4eme. Cette dernière classe se composera enfin de ces comtés qui ne sont plus susceptibles que d'un très faible accroissement, étant entièrement en culture et n'ayant pas de ressources particulières, indépendantes de l'agriculture, capable de soutenir une grande augmentation de population. Si nous allouons à cette classe un seizième d'augmentation, sa population se doublera tous les 64 ans.

D'après le calcul approximatif pour la province entière l'augmentation est estimée à 75,522 tandis que par les opérations particulières pour chaque comté elle ne se monte qu'à 75,015, laissant par là un déficit de 507 qui ne pouvait être rempli que par un calcul de fraction très peu important dans un tableau comme celui-ci, c'est pourquoi nous avons cru pouvoir nous dispenser d'un travail beaucoup plus laborieux qu'utile, en laissant le calcul, dans l'état actuel.

La colonne faisant voir le nombre de voteurs vis-a vis la population respective de chaque comté, offre un contrasque bien grand quant à la repartition de la représentation dans certains comtés. Ainsi par exemple Huntindon contient près de six fois autant d'électeurs que Mégantic 14 fois autant que les Trois-Rivières et 53 fois autant que la ville du Sherbooke : ces faits n'ont certainement pas besoin de commentaire, il doit suffir de les signaler pour attirer l'attention de ceux qui devront s'occuper de la réforme attendue dans la représentation du pays.

	Noms des comtés.	Population en 1844	Aug. proportion 44 à 48	Nom. de voteurs.	Tot. pour 1848
1er 5–12	Saguenay	13475	5615	1324	19090
	Ottawa	12434	5181	1089	17615
2d 1–9	2 Montagnes	26835	2982	3062	29817
	Terrebonne	20646	2294	2684	22940
	Leinster	25533	2837	3214	28370
	Berthier	26859	2984	3638	29843
	Drummond	9374	1041	766	10415
	Sherbrooke (ct.)	12690	1410	1542	14100
	Sherbrooke, ville	795	88	82	883
	Shefford	10105	1123	913	11228
	Beauharnais	28746	3194	3193	31940
	Montréal, ville	49391	5488	3370	54379
	Québec, ville	35673	3964	2992	39637
	Mégantic	6749	739	818	7488
	Rimouski	17630	1959	2086	19589
	Dorchester	34817	3868	4870	38683
	Lotbinière	13697	1522	1939	15219
	Portneuf	15922	1769	2331	17691
3e 1–12	Vaudreuil	17063	1422	1853	18485
	St. Maurice	17536	1461	2541	18997
	Trois-Rivières	4297	358	316	4655
	Champlain	10404	867	1092	11271
	Nicolet	16310	1359	2278	17669
	Yamaska	11956	996	1605	12952
	Missisquoi	10865	906	1059	11771
	Rouville	22898	1908	2726	24806
	Chambly	17115	1426	1865	18541
	St. Hyacinthe	21973	1831	2662	23804
	Gaspé	7146	596	1090	7742
	Bellechasse	14549	1212	2057	15761
	Islet	17013	1418	1950	18431
	Kamouraska	17465	1456	1924	18921
	Stanstead	11964	997	1028	12961
	Huntingdon	36204	3017	4341	39221
4e 1–15	Montréal, comt.	14915	932	1700	15842
	Québec, comté	10003	625	1632	20628
	Montmorency	8434	527	1112	8961
	Richelieu	20888	1305	2593	22193
	Verchères	13167	823	1288	13990
	Bonaventure—	8246	515	1220	8761
		690,782	74,015		764,797

Nous prions nos abonnés des Campagnes dont le semestre est expiré le 1er Juillet courant, de nous en faire parvenir le montant, s'ils ne veulent pas éprouver de retard dans l'envoi du JOURNAL *et de* L'ALBUM MENSUEL.

On peut envoyer par la poste les sommes qu'on voudra nous rembourser et dans ce cas seulement, nous offrons volontiers de payer le port.